

Conférenciers

Dr. Maria Berger MEP, Parlement européen, Strasbourg

Prof. a.c. Dr. Marco Bona, Avocat, Torino

Prof. Dr. Michael Brenner, Université d'Iéna

M^e Jörg Elsner, LL.M., Président du Groupe de travail sur le droit de la circulation routière de l'Association allemande des avocats (DAV), Hagen

Dr. Stephan Fuhrer, privat-docent à l'Université de Bâle

Prof. Dr. Hubert Groutel, Université Montesquieu-Bordeaux IV

Prof. Dr. Christian Huber, RWTH, Aix-La-Chapelle

M. Hunaut, membre de l'Assemblée nationale

M. Paul Kuhn, Siège central de l'ADAC, Munich

Dr. Jean-Louis Marsaud, Comité Européen des Assurances, Paris

Jan Moerland, Directeur du Service juridique, D.A.S. Rechtsschutzversicherung, Amsterdam

M. Bernhard Pabst, Fédération centrale des organismes industriels d'assurance-accident (HVBG), Berlin

M. Jean Péchinot, Fédération Française des Sociétés d'Assurances, Paris

M. John Pickering, Président de Peopil, Irwin Mitchell Solicitors, Sheffield

M. Alain Pire, Directeur du Fonds Commun de Garantie Automobile et du Bureau Belge des Assurances Automobiles, Bruxelles

M. Willi Rothley, Président de l'Institut pour le Droit Européen de la Circulation, Trèves

Mme Diana Wallis MEP, Parlement européen, Strasbourg

Contenu

Avec les Journées européennes sur le droit de la circulation routière tenues à Trèves en l'an 2000 et créées par M^e Willi Rothley, à l'époque membre du Parlement européen, ainsi qu'avec la fondation, trois ans plus tard, de l'Institut pour le droit européen de la circulation, ont été jetées les bases d'un cheminement permettant de mieux tenir compte de l'importance croissante des droits de la responsabilité civile, des assurances et de la circulation routière au sein de l'UE – notamment en présence d'accidents survenus au-delà de la frontière.

Entre-temps, les Journées européennes sur le droit de la circulation se sont affirmées comme forum consacré à l'évolution du droit, à la formation continue et à l'échange de vues entre experts des droits de la responsabilité civile, des assurances et de la circulation routière.

Cette année, ces journées – de nouveau en coopération avec l'Académie de droit européen (ERA) – se tiendront à Trèves du 18 au 20 octobre 2006.

Le congrès donnera un aperçu général des développements actuels et surtout importants pour la pratique dans ce domaine.

Le congrès de cette année servira à discuter des éléments de la sixième directive assurance automobile souhaitée par l'Institut. A cet égard, ce sont, entre autres, les sujets suivants qui jouent un rôle :

- La responsabilité envers les usagers de la route réputés faibles (piétons, cyclistes, etc.)
- Le dédommagement du conducteur du véhicule impliqué dans un accident
- La question des remorques
- La prescription
- Les frais judiciaires
- Les organismes de sécurité sociale
- Les montants minima de couverture
- Les « punitive claims ».

D'autres thèmes, par exemple la protection des enfants dans la circulation routière ou l'importance de l'avocat dans le règlement du sinistre, sont également inscrits à l'ordre du jour.

Enfin, des informations seront présentées sur certains développements actuels en Europe, notamment les discussions sur « Rome II » et les initiatives les plus récentes en matière d'harmonisation du droit civil européen.

Pour toute autre information:

Alicja Baginski

Tél. +49 (0)651 937 37 51

Fax +49 (0)651 937 37 95

E-mail: abaginski.era.prog4@era.int

Inscription en ligne: www.era.int



Institut für Europäisches Verkehrsrecht e.V.
Institute for European Traffic Law
Institut pour le Droit Européen de la Circulation

JOURNEES EUROPEENNES SUR LE DROIT DE LA CIRCULATION ROUTIERE (TRÈVES VII)

Sous la direction
de l'Institut pour le
droit européen de la circulation
en coopération avec
l'Académie de droit européen
de Trèves

Langues:
Français, allemand et anglais
(interprétation simultanée)



006D45

Trèves, 18-20 octobre 2006
Europahalle Trèves, Kaiserstr. 29, Trèves

Mercredi 18 octobre 2006

14.30 Arrivée et enregistrement

15.00 **Discours de bienvenue**
Willi Rothley

La protection des enfants dans la circulation routière

15.15 **Un projet de l'ADAC**
Paul Kuhn

16.00 **La perspective de la Commission européenne**
N.N.

16.45 Pause café

17.15 **Une recommandation pour les institutions de l'UE**
Christian Huber

Le droit pénal de la circulation routière

17.45 **La décision-cadre sur l'exécution des amendes pénales à la lumière du droit constitutionnel national et de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)**
Michael Brenner

18.30 Fin de la première journée du congrès

19.00 Réception

„Congrès de formation continue pour avocats spécialisés en droit des transports; un certificat de participation sera délivré en conformité avec l'art. 15 FAO“

Jeudi 19 octobre 2006

L'importance de l'avocat dans le règlement du sinistre

09.00 **Le point de vue des avocats**
Jörg Elsner

09.30 **La position des assureurs**
Michel Hunault.

10.00 Pause café

Vers une sixième directive assurance automobile

10.30 **Introduction**
Jean Péchinot / Willi Rothley

11.00 **La responsabilité envers les usagers de la route réputés faibles**
Hubert Groutel

11.30 **Le dédommagement du conducteur du véhicule impliqué dans un accident**
Stephan Fuhrer
Michel Hunault (initiative de loi à l'assemblée nationale française)

12.30 Déjeuner

14.00 **Une réglementation pour les remorques**
Alain Pire

14.30 **La prescription**
Marco Bona

15.00 **Les frais judiciaires**
Jean-Louis Marsaud

15.30 **Les droits des organismes de sécurité sociale dans le cadre de la 4^e directive assurance automobile**
Bernhard Pabst

16.00 Pause café

16.30 **Les « punitive damages »**
Proposition pour une nouvelle rédaction de l'art. 1 al. 1 de la 2^e directive assurance automobile
Jean Péchinot

17.00 **La révision des montants minima de couverture**
Willi Rothley

17.30 Fin de la deuxième journée du congrès

19.00 Visite guidée de Trèves

20.00 Dîner

Vendredi 20 octobre 2006

Un regard sur l'Angleterre

09.00 **Le droit anglais de la responsabilité civile et des assurances**
John Pickering

L'harmonisation du droit civil

09.45 **Développements nouveaux dans l'harmonisation du droit civil européen**
Maria Berger

10.15 Pause café

Le règlement « ROME II » – Etat des lieux

10.45 *Diana Wallis*

Ensuite

Recommandation des 7^e Journées européennes sur le droit de la circulation routière

12.30 Fin du congrès

Sous réserve de modifications du programme Versions récentes de tous les programmes sous:

www.era.int
www.eu-verkehrsrecht.org